# Fils de 15 ans (problème avec son premier salaire)

---
Par Leocadie

Bonjour,
Mon fil de 15 ans est venu vivre chez moi,car sa maman ne s'en occupait plus et il était déscolarisé.
Je l'ai récupéré en Mai 2023, depuis Septembre 2023 il est apprenti et inscrit au CFA., Il a 15 ans.
Il vient de recevoir son premier salaire, il a eu sa mère au téléphone, et elle lui a demandé de lui envoyé son salaire!!! ce qu'il a fait sans m'en parler...
Que puis je faire ?? il habite chez moi, absolument pas dans la même ville que sa mère, elle ne s'en occupe pas, ne le nourrit pas RIEN.
Merci bonne journée

---
Par Isadore

Bonjour,

Ben vous contactez la mère et vous lui demandez de lui rendre son salaire. Si elle ne veut pas, courrier recommandé de mise en demeure puis saisie de la justice.

---
Par Rambotte

Bonjour.

D'autant plus que la jouissance légale (attachée à l'administration légale) des parents sur les biens de l'enfant, jusqu'à ses 16 ans, ne s'applique pas aux revenus du travail, selon le 386-4 :

Article 386-4
La jouissance légale ne s'étend pas aux biens :
1° Que l'enfant peut acquérir par son travail ;
(...)
En supposant en plus que la mère ait bien l'administration légale, liée à l'autorité parentale.